



PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
4 DECEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le quatre décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie de JAUNAY MARIGNY, sous la Présidence de Monsieur Jérôme NEVEUX, Maire.

Étaient présents : Jérôme NEVEUX. Martine SIMONET. Guy DAVIGNON. Karine DANGREAUX-HENIN. Yannick METHIVIER. Fabien BONNET. Aurore COURTIN. Pascal SANSIQUET. Joël BIZARD. Annick MONTEIL. Michel VERRECCHIA. Laurence BOUHET. Sandrine MOREAU. Christelle PAGEAUT. Pascal JOUBERT. Odile URVOIS. Vincent RIVIERE. Sophie OGET. Pédro TOME MARTINS. Sandrine VIVET. Carole PINSON. Jean-François JOLIVET. Marianne DETAPPE. Véronique CROUX. *formant la majorité des membres en exercice.*

Absents - excusés - pouvoirs :

Nathalie RENE donne pouvoir à Annick MONTEIL  
Mireille MARCHAND donne pouvoir à Yannick METHIVIER  
Monique BERNARD donne pouvoir à Christelle PAGEAUT  
Frédéric MERLE donne pouvoir à Jérôme NEVEUX

Absents sans pouvoir :

Eugénie-Carole BERNIER  
Yoann DEBIAIS  
Magali TIENNOT  
Brigitte ARCHAMBAULT  
Guiseppe BISCEGLIE.

Secrétaire de séance : Martine SIMONET.

Table des délibérations examinées en séance

<b>AFFAIRES COURANTES.....</b>	<b>3</b>
<b>I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES / RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>3</b>
I/A – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DSIL 2026.....	3
I/B – DECISIONS MODIFICATIVES .....	3
I/C - NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES.....	3
I/D – AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES ET DE RECOUVRER LES RECETTES POUR 2026 .....	3
I/E – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES <b>[CALCUL EN COURS]</b> .....	5
I/F – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS IMMOBILIERES <b>[CALCUL EN COURS]</b> .....	6
I/G - PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME ET VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025 DE LA COMMUNE.....	6
I/H – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT .....	6
I/I - SUBVENTION – MFR LES HERBIERS.....	6

I/J - DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET DES OPERATIONS IMMOBILIERES .....	7
I/K – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF ..	7
<b>AFFAIRES SPECIFIQUES .....</b>	<b>8</b>
<b>I – URBANISME .....</b>	<b>8</b>
I/A - AVIS PPRI DE LA VALLEE DU CLAIN .....	8
<b>II – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES / RESSOURCES HUMAINES .....</b>	<b>8</b>
II/A – TARIFS PUBLICS 2026 .....	8
II/B – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR L'ADHESION A LEUR SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION AU 1ER JANVIER 2026 .....	9
II/C - REMPLACEMENT D'UN AGENT AU SERVICE VOIRIE/ESPACES PUBLICS SUITE A UN DEPART POUR MUTATION A COMPTER DU 1 <sup>ER</sup> FEVRIER 2026 .....	9
II/D - RENOUVELLEMENT DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DU SERVICE ANIMATION DU POLE EDUCATION JEUNESSE A COMPTER DU 1-1-2026 .....	9
II/E - EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2026 – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIER : .....	10
<b>III – SPORTS - CULTURE / VIE ASSOCIATIVE .....</b>	<b>10</b>
III/A – TARIFS LOCATIONS DE SALLES POUR 2026 .....	10
III/ B –MISES A DISPOSITION DE SALLES A TITRE GRATUIT A TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE ET OXALYS.....	11
III/ C –TARIFS PISCINE 2026.....	11
III/ D –DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE JUMELAGE .....	12
<b>IV – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE .....</b>	<b>12</b>
IV/A – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 .....	12

## AFFAIRES COURANTES

### **I – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

Rapporteur : Mme SIMONET

#### I/A – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR DSIL 2026

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le dépôt des demandes de subventions relatives au changement du système de chauffage et à l'installation d'un déshumidificateur dans la Salle Thierry SAUVAGET, d'une part et pour la rénovation de la couverture Agora d'autre part.

**Décision : adopté à l'unanimité**

#### I/B – DECISIONS MODIFICATIVES

La clôture comptable n'ayant pas encore débuté, pour l'ensemble des budgets, il est demandé aux membres du conseil de bien vouloir autoriser les ajustements de crédits nécessaires à l'équilibre des budgets.

Les tableaux des décisions modificatives seront présentés en séance lorsque cela sera nécessaire.

**Décision : adopté à l'unanimité**

#### I/C - NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités ont la possibilité de neutraliser ces amortissements de subventions versées. Il est proposé de procéder à la neutralisation des subventions d'équipement versées, au titre de l'année 2025 selon le tableau ci-dessous :

Numéro inventaire	Désignation du bien	Classe	Valeur d'acquisition	Date d'acquisition	Durée amortissement	Amortissement de l'exercice
2041	PARTICIPAT° DEVIATION NORD 201	204132	182 268.00	27/05/2011	15	12 151.20
<b>Total</b>			<b>182 268.00</b>			<b>12 151.20</b>
2015-Fds concours 2015	Solde fonds concours voirie 2015 (BP-25)	2041412	45 938.00	12/08/2015	10	4 901.00
2015-Fdsconcours2015	Fds concours voirie 2015 (BP-27)	2041412	27 555.00	05/11/2015	10	2 755.50
2015-fdsconcoursvoirie	Fds concours voirie 2014 (BP-26)	2041412	109 908.40	17/04/2015	10	11 227.70
2016- Fds concours voirie	Fds concours voirie 2016 titre 1811 (BP-28)	2041412	87 687.00	12/12/2016	10	8 768.70
<b>Total</b>			<b>271 088.40</b>			<b>27 652.90</b>
1667-204151	SOLDE FONDS DE CONCOURS AAGV	2041512	770.00	24/06/2010	15	51.52
1914	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2009T	2041512	267 750.00	29/06/2010	15	17 850.00
1949	FDS DE CONCOURS TVX VOIRIE2010	2041512	120 000.00	24/12/2010	15	8 000.00
1950	FDS DE CONCOURS GD RUE	2041512	472 000.00	24/12/2010	15	31 466.98
20151069	FONDS DE CONCOURS VOIRIE 2014-2015	2041512	591 383.00	19/03/2015	15	39 425.73
2095	FONDS DE CONCOURS VVC VOIRIE 2	2041512	231 330.00	19/12/2011	15	15 422.00
2340	FDS DE CONCOURS VOIRIE VAL VER	2041512	199 596.00	10/12/2013	15	13 306.40
<b>Total</b>			<b>1 882 829.00</b>			<b>125 522.63</b>
202501125	SUBVENTION - 28 LOGEMENTS - RUE DE L OUTARDE	20415342	30 700.00	20/11/2025	1	30 700.00
202501126	SUBVENTION - 5 LOGEMENTS - IMP. HUPPE FASCIEE	20415342	5 600.00	20/11/2025	1	5 600.00
<b>Total</b>			<b>36 300.00</b>			<b>36 300.00</b>
1262	CONVENTION SAR HLM 1996	20422	348 549.39	31/12/2005	22	15 843.15
<b>Total</b>			<b>348 549.39</b>			<b>15 843.15</b>
202401022	ATTRIBUTION DE COMPENSATION INVESTISSEMENT	2046	237 965.00	03/05/2024	1	237 965.00
<b>Total</b>			<b>237 965.00</b>			<b>237 965.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 958 999.79</b>			<b>455 434.88</b>

**Décision : adopté à l'unanimité**

#### I/D – AUTORISATION D'ENGAGER LES DEPENSES ET DE RECOUVRER LES RECETTES POUR 2026

Afin d'assurer la continuité des opérations comptables entre le 1<sup>er</sup> janvier 2026 et la date du vote des budgets 2026, il est proposé à l'assemblée délibérante, conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser M. le Maire :

- D'une part, à mettre les recettes en recouvrement et à engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2026, dans la limite des crédits inscrits dans cette section aux budgets principaux et aux budgets annexes de la commune de Jaunay-Marigny de l'année 2025 ; et à mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote des budgets ;
- D'autre part, jusqu'à l'adoption des budgets 2026, à mettre les recettes en recouvrement et à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026, dans la limite du quart des crédits ouverts dans cette section au budget principal et aux budgets annexes de la commune de Jaunay-Marigny de l'année 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en capital, et en sus des « restes à réaliser » constatés à la fin de l'exercice 2025 (ceux-ci correspondant aux dépenses comptablement engagées avant la fin de cet exercice 2025).

#### **POUR LE BUDGET ANNEXE OPERATIONS IMMOBILIERES**

OPERATION	NATURE	LIBELLE	BP	OUVERTURE DU 1/4 DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2026
000011 - LOGEMENTS LOCATIFS				
	21321	IMMEUBLES DE RAPPORT	4 000.00	1 000.00
	2138	AUTRES CONSTRUCTIONS	9 750.00	2 437.50
Total : 000011 - LOGEMENTS LOCATIFS			13 750.00	3 437.50
000023 - IMMEUBLE SCI GALLETIER				
	21321	IMMEUBLES DE RAPPORT	10 000.00	2 500.00
	2188	AUTRES	113 077.65	28 269.41
Total : 000023 - IMMEUBLE SCI GALLETIER			123 077.65	30 769.41
Total général			136 827.65	34 206.91

**Décision : adopté à l'unanimité**

#### **POUR LE BUDGET ANNEXE VIE ECONOMIQUE**

OPERATION	NATURE	LIBELLE	BP	OUVERTURE DU 1/4 DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2026
00013 - TRAVAUX DIVERS VIE ECONOMIQUE				
	2313	CONSTRUCTIONS	1 530 936.63	382 734.16
00013 - TRAVAUX DIVERS VIE ECONOMIQUE			1 530 936.63	382 734.16
Total général			1 530 936.63	382 734.16

**Décision : adopté à l'unanimité**

#### **POUR LE BUDGET PRINCIPAL**

OPERATION	NATURE	LIBELLE	BP 2025	OUVERTURE DU 1/4 DES CREDITS AVANT LE VOTE DU BP 2026
00109 - COMMUNICATION COMMUNE				
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	3 360.00	840.00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	7 200.00	1 800.00
<b>Total : 00109 - COMMUNICATION COMMUNE</b>			<b>10 560.00</b>	<b>2 640.00</b>
00122 - SECURITE				
	21568	AUTRE MATERIEL ET OUTIL. D'INCENDIE ET DE DEFENSE	4 000.00	1 000.00
	21578	AUTRE MATERIEL TECHNIQUE	15 120.00	3 780.00
<b>Total : 00122 - SECURITE</b>			<b>19 120.00</b>	<b>4 780.00</b>
0013 - TRAVAUX AUX ECOLES				
	21312	BATIMENTS SCOLAIRES	310 000.00	77 500.00
	21831	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	8 000.00	2 000.00
	2188	AUTRES	4 610.00	1 152.50
<b>Total : 0013 - TRAVAUX AUX ECOLES</b>			<b>322 610.00</b>	<b>80 652.50</b>
00139 - POLE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS				
	2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	10 250.00	2 562.50
	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	20 000.00	5 000.00
	215741	Installations, matériel et outillage des cantines	300.00	75.00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	6 000.00	1 500.00
	2188	AUTRES	11 600.00	2 900.00
<b>Total : 00139 - POLE ENFANCE - CENTRE DE LOISIRS</b>			<b>48 150.00</b>	<b>12 037.50</b>
0014 - TRAVAUX SPORTS				
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	77 000.00	19 250.00
<b>Total : 0014 - TRAVAUX SPORTS</b>			<b>77 000.00</b>	<b>19 250.00</b>
00149 - ACCESSIBILITE HANDICAP				
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	5 000.00	1 250.00
<b>Total : 00149 - ACCESSIBILITE HANDICAP</b>			<b>5 000.00</b>	<b>1 250.00</b>
0023 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES				
	21318	AUTRES BATIMENTS PUBLICS	7 000.00	1 750.00
	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	1 600.00	400.00
	2158	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	4 000.00	1 000.00
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	15 000.00	3 750.00
	2188	AUTRES	22 800.00	5 700.00
<b>Total : 0023 - EQUIPEMENTS SERVICES TECHNIQUES</b>			<b>50 400.00</b>	<b>12 600.00</b>
0026 - ACQUISITIONS FONCIERES				
	20422	BATIMENTS ET INSTALLATIONS	3 000.00	750.00
	2111	TERRAINS NUS	5 000.00	1 250.00
<b>Total : 0026 - ACQUISITIONS FONCIERES</b>			<b>8 000.00</b>	<b>2 000.00</b>
0031 - EQUIPEMENT SERVICES ADMINISTRATIFS				
	21828	AUTRES MATERIELS DE TRANSPORT	40 000.00	10 000.00
	21838	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE	8 500.00	2 125.00
	21848	AUTRES MATERIELS DE BUREAU ET MOBILIERS	10 000.00	2 500.00
	2185	MATERIEL DE TELEPHONIE	1 500.00	375.00
	2188	AUTRES	11 100.00	2 775.00
	21311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS	10 000.00	2 500.00
<b>Total : 0031 - EQUIPEMENT SERVICES ADMINISTRATIFS</b>			<b>81 100.00</b>	<b>20 275.00</b>
0080 - BATIMENTS COMMUNAUX				
	21316	EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	8 270.00	2 067.50
	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	9 000.00	2 250.00
	2181	INSTALL. GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAG. DIVERS	4 500.00	1 125.00
<b>Total : 0080 - BATIMENTS COMMUNAUX</b>			<b>21 770.00</b>	<b>5 442.50</b>
0081 - GRAND TRAVAUX COMMUNE				
	2188	AUTRES	3 415 611.87	853 902.97
<b>Total : 0081 - GRAND TRAVAUX COMMUNE</b>			<b>3 415 611.87</b>	<b>853 902.97</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				
			<b>4 059 321.87</b>	<b>1 014 830.47</b>

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/E – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALES**

Comme chaque année, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer au CCAS, la somme qui permet d'assurer le financement de son fonctionnement.

Un estimatif (à la date du 25/11/2025) montre que la participation prévisionnelle du budget principal serait de :

- 148 200 € au titre de la participation pour la partie salariale 2025 du CCAS.
- 35 000 € au titre de la participation pour les frais d'exploitation 2025 du CCAS.

Soit un total de 183 200 €.

Il est rappelé que le montant total de la subvention communale prévue au budget primitif 2025 s'élevait à 205 985.86 € (153 276 € pour la part salariale et 52 709.86€ pour la part exploitation).

La clôture comptable n'ayant pas encore débuté, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le service comptabilité à actualiser le montant de la subvention à verser au budget du CCAS aux vues des résultats financiers définitifs fournis par le CFU 2025.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/F – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE DES OPERATIONS IMMOBILIERES**

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer au budget Opérations Immobilières la somme qui permet d'assurer les différents équilibres (couverture des annuités en capital de la dette par des ressources propres) et le respect des différents ratios financiers (épargne nette positive etc).

Le montant prévu au budget primitif 2025 s'élevait à 200 000€.

La clôture comptable n'ayant pas encore débuté, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le service comptabilité à actualiser le montant de la subvention à verser au budget des opérations immobilières aux vues des résultats financiers définitifs fournis par le CFU 2025.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/G - PRESENTATION DE L'ORGANIGRAMME ET VALIDATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2025 DE LA COMMUNE**

Conformément à l'article L313-1 du code général de la Fonction Publique (ancien article 34 de la loi du 26 janvier 1984), les emplois de chaque collectivité sont créés par son organe délibérant.

Il est présenté le tableau des effectifs et l'organigramme regroupant l'ensemble des personnels de la Commune au 31 DECEMBRE 2025.

***Annexes : tableau des effectifs et organigramme au 31/12/2025***

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/H – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT**

Une demande de subvention de la Chambre de métiers et de l'Artisanat site de JOUE-LES-TOURS a été adressée à la commune pour soutenir les actions menées en termes d'apprentissage. En 2025, 1 jeune originaire de la commune sont concernés (Faustine RIANT). Il est proposé de verser une participation similaire aux années antérieures de 50€.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I/I - SUBVENTION – MFR LES HERBIERS**

La Maison Familiale Rurale IREO Les Herbiers, établissement de formation par alternance des métiers agricoles, accueille pour l'année 2025-2026 un jeune élève domicilié sur la commune de Jaunay-Marigny : AIRAULT Bastien

Pour contribuer à l'insertion socioprofessionnelle de ce jeune, il est proposé de verser à cet établissement une subvention, similaire aux années antérieures, de 30 euros par élève.

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/J - DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS POUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LE BUDGET DES OPERATIONS IMMOBILIERES

L'utilisation de nouvelles natures comptables pour le versement des participations au construction de logements sociaux, il convient de mettre à jour le tableau de durée des amortissements.

**Décision : adopté à l'unanimité**

I/K – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF

Une aide financière d'un montant de 6 198€ est consentie par la CAF pour l'acquisition d'un logiciel de gestion d'activité, système de sécurité et la réalisation de travaux acoustiques pour le secteur Enfance-jeunesse.

Il convient de signer la convention d'objectifs et de financement avec la CAF.

**Décision : adopté à l'unanimité**

**I – URBANISME**

RAPPORTEURS : M. BIZARD ET MME MONTEIL

**I/A - AVIS PPRI DE LA VALLEE DU CLAIN**

La Commune est consultée avant le lancement de l'enquête publique (dont les dates ne sont pas encore connues). La présentation de l'analyse est effectuée en séance.

*Après avoir rappelé que le PPRI est un outil de l'État pour prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement des territoires, réalisé sous l'autorité du Préfet qui le prescrit, l'approuve et en contrôle la bonne application, le conseil municipal est appelé à rendre un avis sur le projet de PPRI avant la phase d'enquête publique.*

*Les études techniques réalisées en amont portent sur une analyse des aléas, une analyse des enjeux et sur l'élaboration de la partie réglementaire qui croise les résultats des deux analyses précédemment citées.*

*Il est à noter qu'aujourd'hui ces analyses se basent sur des données LIDAR pour réaliser des modélisations. Les cartographies qui en ressortent sont ainsi beaucoup plus précises que celles figurant dans l'ancien document où les différentes zones étaient découpées à l'échelle des parcelles. Ce système permet de détecter de manière très fine la morphologie des terrains.*

*Un comparatif est ensuite diffusé en séance, secteur par secteur, permettant de comparer les zonages, entre le PPRI de 2015 et celui aujourd'hui projeté. Certains logements passent en zone inondable, d'autres en sortent et le champ d'expansion des crues s'étale particulièrement au Nord de la Commune sur des terres agricoles.*

*M JOLIVET souhaite connaître l'évolution des surfaces concernées. Elles seront demandées aux services de l'Etat.*

**Décision : Avis favorable à l'unanimité**

**II – ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES / RESSOURCES HUMAINES**

**II/A – TARIFS PUBLICS 2026**

Rapporteur : Mme SIMONET

Les membres du Conseil Municipal sont amenés à se prononcer et à voter les tarifs 2026 pour :

- Les droits de place,

***Adopté à l'unanimité***

- Les concessions cimetières,

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

- Les services techniques,

***Adopté à l'unanimité***

- Le prêt de matériel (facturation en cas de casse ou détérioration)

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

- Le parc de la piscine (hors période d'ouverture de la piscine)

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

- La Redevance d'Occupation du Domaine Public

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

- Les jardins familiaux

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

- Parc du château

***Adopté à l'unanimité – nouveau tarif***

- Animaux errants

***Adopté à l'unanimité – sans changement***

***Annexe : tarifs publics 2026***

## II/B – RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA VIENNE POUR L'ADHESION A LEUR SERVICE DE MEDECINE DE PREVENTION AU 1er JANVIER 2026

En qualité d'employeur public territorial, la collectivité a l'obligation d'assurer la surveillance et le suivi des conditions d'hygiène et de santé de ses agents.

Afin de permettre de répondre à cette obligation, le Centre de Gestion de la Vienne a créé en 2019 un service de médecine préventive auquel la collectivité a adhéré par délibération du 10 octobre 2019 pour une durée de 3 ans.

Par courrier en date du 7 octobre 2025, le Centre de Gestion de la Vienne informe Monsieur le Maire que la convention signée en 2019 arrive à son terme le 31 décembre 2025 et qu'il est nécessaire de la renouveler.

La nouvelle convention que vous trouverez en annexe, débutera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée de 6 ans avec un tarif fixé à 88 euros par agent et par an.

(Pour rappel, le tarif actuel est de 85 euros par agent et par an)

Compte-tenu de l'obligation des employeurs d'assurer la surveillance de la santé de ses agents et de l'obligation d'adhérer à un service de médecine de prévention, il est proposé à l'assemblée de renouveler la convention d'adhésion au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Vienne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour une durée de six ans

### **Décision : adopté à l'unanimité**

## II/C - REMPLACEMENT D'UN AGENT AU SERVICE VOIRIE/ESPACES PUBLICS SUITE A UN DEPART POUR MUTATION A COMPTER DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2026

Un agent du service « Espace Public » a sollicité une mutation vers une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> Février 2026. Il est nécessaire de procéder au recrutement d'un nouvel agent afin d'assurer une continuité de service.

Au regard des missions qui lui seront confiées, l'agent sera recruté dans le cadre d'emploi des adjoints technique territoriaux, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2026.

Il conviendra de fermer le poste ouvert au grade d'Agent de Maîtrise depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et d'ouvrir le poste au grade des adjoints techniques au 1<sup>er</sup> Février 2026.

Le tableau des effectifs et l'organigramme seront modifiés en conséquence.

Suite à l'avis favorable du CST en date du 27 novembre 2025, il est proposé aux membres de l'assemblée :

- La suppression du poste au grade d'Agent de Maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> février 2026
- L'ouverture du poste au grade d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 à temps complet

### **Décision : adopté à l'unanimité**

## II/D - RENOUVELLEMENT DE 2 EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES AU SEIN DU SERVICE ANIMATION DU POLE EDUCATION JEUNESSE A COMPTER DU 1-1-2026

Compte tenu des projets en cours au sein des équipes d'animation du Pôle Education Jeunesse, il est nécessaire au vu du nombre d'enfants inscrits à la rentrée 2025/2026 de continuer temporairement le renforcement des équipes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Il est proposé de renouveler les 2 agents dont le contrat se termine le 31-12-25, à temps complet, au grade d'adjoint d'animation du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 août 2026 et par conséquent d'ouvrir ces 2 postes sur un emploi « non permanent d'accroissement temporaire d'activité ».

Les 2 agents seront recrutés selon la grille indiciaire afférente au cadre d'emploi des adjoints d'animation. La rémunération pourra être assortie d'un régime indemnitaire et d'heures complémentaires et/ou supplémentaires. Le tableau des effectifs sera mis à jour en conséquence.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

## II/E - EMPLOIS SAISONNIERS ETE 2026 – CREATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SAISONNIER :

### **a) Service Animation du Pôle Education Jeunesse :**

Comme pour l'année 2025, il est nécessaire, pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité entre le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et le 31 août 2026, de créer 7 emplois non permanents pour assurer les missions d'Animation au sein du Pôle Education Jeunesse

Il est proposé de recruter du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026, 7 agents à temps non complet (26h/semaine), au premier échelon du grade d'adjoint d'animation.

Les agents non titulaires seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade des adjoints d'animation, et pourront bénéficier du régime indemnitaire, percevoir des indemnités pour heures complémentaires/supplémentaires, et congés payés.

Pour financer ces contrats saisonniers, il sera budgété au BP 2026, un total d'heures de 1559 heures qui seront réparties sur ces 7 postes du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2026.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

### **b) Piscine Municipale :**

Dans le cadre de l'ouverture de la piscine municipale - saison estivale 2026, il sera nécessaire de reconduire les mêmes conditions de recrutement qu'en 2025, à savoir : 1 chef de Bassin, 3 maîtres-nageurs ou surveillants de baignade et 4 agents d'accueil.

Il est proposé de recruter ces agents sur des emplois saisonniers non permanents du 1er juin au 31 août 2026, détaillés comme suit :

- 1 agent « Chef de Bassin » à temps complet au grade d'Educateur Territorial APS Principal 2<sup>ème</sup> Classe
- 3 agents « Maître-nageur sauveteur » ou surveillant de baignade, à temps complet, au grade d'Educateur Territorial APS Principal 2<sup>ème</sup> Classe
- 4 agents « d'Accueil » à temps non complet (20h/semaine) au grade d'Adjoint Technique Territorial

Les agents non titulaires seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente à leur grade, et pourront bénéficier du régime indemnitaire, percevoir des indemnités pour heures complémentaires/supplémentaires, et congés payés.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

### **c) Centre Technique Municipal :**

Pour faire face aux besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité entre le 1<sup>er</sup> juillet 2026 et le 31 août 2026, il est proposé de créer 2 emplois non permanent pour assurer les missions d'Adjoint technique détaillé comme suit :

- 1 adjoint technique à temps complet au service « Bâtiment »
- 1 adjoint technique à temps complet au service « Espaces Verts/voirie »

Les agents non titulaires seront rémunérés par référence à la grille indiciaire afférente au grade des adjoints techniques, et pourront bénéficier du régime indemnitaire, percevoir des indemnités pour heures complémentaires/supplémentaires, et congés payés.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

## **III – SPORTS - CULTURE / VIE ASSOCIATIVE**

Rapporteur : M. METHIVIER

### **III/A – TARIFS LOCATIONS DE SALLES POUR 2026**

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer et à voter les tarifs 2026 pour les locations de salles et tarifs associés.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

#### **III/ B –MISES A DISPOSITION DE SALLES A TITRE GRATUIT A TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE et OXALYS.**

La mise à disposition à titre gratuit de biens appartenant à la collectivité territoriale, ne figure pas au nombre des attributions, qui peuvent être déléguées aux exécutifs locaux (article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT)). Toute délégation à l'exécutif est impossible en dehors des matières expressément prévues par la loi.

Les dispositions du CGCT permettent seulement une délégation de compétence pour conclure des conventions de mise à disposition de biens à titre onéreux. Ainsi, par délégation de l'organe délibérant, l'exécutif peut être chargé de décider de la conclusion et de la révision des contrats de louage de choses avec paiement d'un prix par le preneur (article 1709 du Code civil).

Dès lors, la compétence pour conclure les conventions de mise à disposition de biens à titre gratuit ne peut être exercée que par l'organe délibérant, chargé de régler par ses délibérations les affaires de la collectivité territoriale (article L. 2121-29 du CGCT). Celui-ci approuve ces conventions et autorise l'exécutif à les signer.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la signature d'une convention de mise à disposition à titre gratuit à Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée et Oxalys. Ces entités pourront bénéficier, sous réserve des disponibilités de deux mises à disposition gratuites d'une salle ou d'un équipement sportif et d'une mise à disposition de l'AGORA par an. Dans le cadre de ce partenariat elles s'engagent à proposer un projet citoyen sur la Commune.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

#### **III/ C –TARIFS PISCINE 2026**

Les membres du conseil municipal sont appelés à se prononcer et à voter les tarifs publics de la piscine municipale pour la saison 2026. Il est proposé de reconduire les tarifs adoptés en 2025

Les billets sont valables uniquement pour la saison 2026, du 1<sup>er</sup> juin au 31 Août. Ils ne seront ni repris ni échangés.

Catégories	Ticket individuel	Carnet de 10 tickets
Moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
<u>Tarif réduit</u> : Enfants de 3 à 18 ans, étudiants (sur présentation de la carte étudiant en cours de validité), demandeur d'emploi (sur justificatif) et sur les créneaux du matin	2.50 €	20€
<u>Tarif normal</u> : adultes	3.50 €	30€

<b>Tarif individuel dans le cadre de l'accueil d'un groupe d'enfants encadrés par des professionnels</b>	
Enfants de 3 à 18 ans	3 .50 € / enfant
Adultes accompagnateurs	Gratuit

Par ailleurs des séances d'apprentissage à la nage seront proposées :

<b>Apprentissage à la nage</b> (Séance de 30 minutes – par groupe de 4 maximum)	11 €	1 séance
	50 €	Forfait 5 séances
	100 €	Forfait 10 séances

### **Décision : adopté à l'unanimité**

### III/ D –DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITE DE JUMELAGE

L'association du Comité de Jumelage a organisé un déplacement d'une délégation dans la ville jumelée d'Olesnica au titre des journées de l'Europe les 13 et 14 septembre 2025. Les membres du Comité ont tenu un stand de promotion des produits locaux et ont participé aux réunions avec les équipes municipales de la ville. Cet évènement avait pour but de mettre en valeur le patrimoine gastronomique de notre région et de développer les relations internationales et intergénérationnelles.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le versement d'une subvention d'un montant de 1 368,00€ afin de les soutenir sur les dépenses engagées.

**Décision : adopté à l'unanimité – *M. Davignon ne prend pas part au vote***

### IV – EDUCATION ENFANCE JEUNESSE

#### IV/A – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030

La première Convention Territoriale Globale (CTG) pour le territoire de Grand Poitiers (2021-2025), forme de contractualisation généralisée entre la Caisse d'allocations familiales (Caf) et les collectivités, arrive à son terme fin 2025. Dans ce contexte, il est proposé à la Communauté urbaine de Grand Poitiers ainsi qu'à l'ensemble des communes et Syndicats intercommunaux à vocation scolaire (SIVOS) du territoire de signer une seconde CTG avec la Caf de la Vienne avant le 31 décembre 2025.

Elle vise à couvrir les années 2026 à 2030. Une prestation financière équivalente à celle apportée par les « bonus territoire CTG » est maintenue au global sous réserve de la signature de cette seconde CTG.

#### **Une approche globale**

La CTG s'inscrit dans une logique de territoire et services rendus aux familles au sein de leur bassin de vie. Elle constitue un cadre de référence pour l'intervention des différents acteurs sociaux et englobe l'ensemble des engagements de la Caf de la Vienne et des collectivités territoriales, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, communes, et regroupements le cas échéant, sur tous les champs de compétence de la branche famille mentionnées dans la CTG : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité et accès aux droits (logement, mobilité, animation de la vie sociale, handicap, vacances,...).

La CTG vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Démarche d'investissement social et territorial, elle favorise le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Ses orientations, issues d'un travail d'évaluation et de concertation mené tout au long de l'année 2025 à partir des Comités locaux et d'une approche par bassin de vie, ont été établies à partir de constats partagés et tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

La CTG s'appuie sur une approche transversale de Grand Poitiers, articulée avec les autres outils stratégiques existants : Plan de Mobilité, Programme local d'habitat (PLH), Plan logement d'abord, Petites villes de demain, Contrat de ville, Contrat de ruralité, Schéma départemental des services aux familles (SDSF), Schéma départemental d'animation de la vie sociale, Schéma départemental d'accueil, d'habitat et d'insertion des gens du voyage,...

Elle a pour objets :

- d'identifier les champs respectifs d'intervention du territoire de Grand Poitiers et de la Caf de la Vienne,
- de déterminer les objectifs communs au regard des besoins prioritaires du territoire et les engagements de chacun des partenaires pour y répondre,
- de définir les modalités de collaboration entre les territoires de Grand Poitiers et la Caf de la Vienne sur des axes et enjeux communs,
- de pérenniser et optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.

#### **Les enjeux financiers**

La CTG est détachée d'une simple logique financière. Néanmoins, sa contractualisation est obligatoire pour garantir le maintien du niveau d'engagement financier antérieur (fonctions accueil et pilotage additionnées de la première CTG).

Les « bonus territoire CTG » sont reconduits au global à l'identique et néanmoins redéployés à la marge selon de nouveaux besoins.

De façon nouvelle enfin, des territoires prioritaires sont identifiés spécifiquement et pouvant bénéficier d'abondement de financements locaux de la Caf pour le déploiement d'actions. Ces territoires ont été

identifiés localement à partir des indicateurs de vulnérabilité de la Caf, et confirmés au regard des quartiers prioritaires de politique de la ville, des Zones France Ruralités Revitalisation (ZFRR) +.

### **Les modalités de mise en œuvre**

La Caf, qui propose un conventionnement à l'échelon communautaire, favorise au regard de l'évaluation de la première CTG de mieux cibler et restreindre les thématiques abordées avec une approche adossée aux Comités locaux à l'échelle de bassins de vie.

La seconde CTG Grand Poitiers couvre la période de 2026 à 2030.

Pour mener à bien cette démarche, les approches communautaires, communales et des deux SIVOS signataires sauvegardent les intérêts de toutes les collectivités sans les opposer.

Cette nouvelle contractualisation respecte les compétences formelles des collectivités et tient compte des différentes sensibilités et positions qui s'expriment sur ces sujets. Au regard de l'évaluation de la première CTG sa gouvernance (comité de pilotage, chargés et chargées de coopération, contribution aux comités locaux) évolue et vise à renforcer les liens avec les bassins de vie de Grand Poitiers dans leur diversité.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec la Caisse d'allocations familiales de la Vienne cette seconde convention territoriale globale et tout document à intervenir sur ce sujet,
- de prévoir la mise en place des crédits chaque année jusqu'au terme de la Convention soit le 31 décembre 2030,
- d'imputer les recettes au budget Principal de la Commune.

### **Décision : adopté à l'unanimité**

*M le Maire excuse M. SOULARD, délégué de la Présidente de Grand Poitiers Communauté Urbaine en charge de la Petite Enfance, qui ne pouvait être présent ce soir. Il précise que M. SOULARD est venu à la rencontre des élus et services de la Commune suite au dernier conseil municipal qui avait demandé le report de ce point. Il était accompagné par une représentante de la Caisse d'Allocations Familiales et une représentante des services de Grand Poitiers.*

*M le Maire explique que les statuts actuels de la Communauté urbaine précisent qu'au titre de la compétence facultative Petite Enfance, Grand Poitiers assure uniquement :*

*« La gestion, l'entretien et le fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance, des relais petite enfance (RPE) et des lieux d'accueil enfants parents (LAEP) suivants :*

- La Maison de la Petite Enfance (multi accueil, RPE, LAEP) de Sèvres-Anxaumont
- Le Multi accueil « Croq'Lune » situé à Jaunay-Marigny
- Le multi accueil et la halte-garderie itinérante « Trot'Calin » de Beaumont St Cyr
- Le RPE « Val Frimousse » de Jaunay-Marigny et Saint Georges les Baillargeaux
- Le LAEPI « A petit pas » situé à Lusignan.

*Le soutien par des subventions directes et indirectes aux structures associatives d'accueil de la petite enfance suivantes :*

- Crèche et RPE « La Dorne » situés à Lusignan
- Multi accueil « Karabouille » situé à Dissay. »

*Lors de la rencontre du 25 Octobre, M SOULARD, a indiqué que « Rien ne change par rapport aux missions déjà mises en place sur Grand Poitiers Nord » « Seule nouveauté la commune aura à se prononcer si une nouvelle structure veut s'installer sur son territoire »*

*M. le Maire trouve qu'il est ainsi logique que la commune reverse par convention à Grand Poitiers la dotation qu'elle va percevoir au titre du Service Public de la Petite Enfance dans la mesure où aujourd'hui les services communautaires assurent :*

- Le recensement des besoins et l'information des familles via les Relais Petite Enfance,
- Le maintien et le développement des modes d'accueil,
- Le soutien à la qualité d'accueil.

**COMMUNE DE JAUNAY-MARIGNY**  
TABLEAU D' EFFECTIF AU 31-12-2025

Code structure = 00068

**DIRECTION****1**

SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
Secteur emplois fonctionnels	1		1		1		1
Directeur général des services des communes 2.000 à 10.000 hab.	1		1		1		1

**POLE ADMINISTRATIF****16,50**

SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Cabinet du maire et des élus</b>							
Secteur administratif-	1,20		1,20		1,20		1,20
Rédacteur	1,00		1,00		1,00		1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	0,20		0,20		0,20		0,20
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Finances</b>							
Secteur administratif	4		4		4		4
Adjoint administratif territorial	1		1		1		1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	2		2		2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Ressources Humaines</b>							
Secteur administratif	4		4		4		4
Adjoint administratif territorial	2		2		2		2
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		1		1		1
Rédacteur principal de 1ère classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Urbanisme</b>							
Secteur administratif	2		2		2		2
Adjoint administratif territorial	1		1		1		1
Attaché principal	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Accueil Etat Civil Elections Archives</b>							
Secteur administratif	4,50		4,50		4,50		4,50
Adjoint administratif territorial	1		1		1		1
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	3,50		3,50		3,50		3,5
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Service Prévention</b>							
Secteur administratif-	0,80		0,80		0,80		0,80
Rédacteur principal de 1ère classe	0,80		0,80		0,80		0,80

**POLE CULTUREL****5,91**

SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	
<b>Communication</b>							1,5
Secteur administratif	0,5		0,5		0,5		0,5
Adjoint administratif territorial	0,50		0,50		0,50		0,5
<b>Secteur technique</b>							1
Technicien principal de 1ère classe	1		1		1		

SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>culture association et tourisme</b>							
<b>Secteur administratif</b>	<b>1,50</b>		<b>1,50</b>		<b>1,50</b>		<b>1,50</b>
Adjoint administratif territorial	0,50		0,50		0,50		0,5
Adjoint administratif territorial principal de 2ème classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Médiathèques</b>							
<b>Patrimoine et bibliothèques</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>2,91</b>
Adjoint territorial du patrimoine	1	1	2		2		1,91
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	1		1		1		1

POLE Police Municipale	2						
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Police Municipale</b>							
<b>Secteur police municipale</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Brigadier-chef principal	2		2		2		2

Centre Technique Municipal	23,4						
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Secteur technique Direction</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>		<b>1,16</b>
Adjoint technique territorial		1		1	1		0,16
Ingénieur principal	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Secteur Administratif - Secrétariat</b>							<b>0,5</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	0,5		0,5		0,5		0,5
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Voirie - Espaces publics</b>							<b>2</b>
<b>Secteur technique</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Agent de maîtrise	1		1		1		1
Technicien	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Espaces Verts</b>							<b>11</b>
<b>Secteur technique</b>	<b>11</b>		<b>11</b>		<b>11</b>		<b>11</b>
Adjoint technique territorial	7		7		7		7
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	2		2		2		2
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1		1		1		1
Agent de maîtrise principal	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Mécanique et Métallerie</b>							<b>1</b>
<b>Secteur technique</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Agent de maîtrise principal	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Bâtiments</b>							<b>7,74</b>
<b>Secteur technique</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>8</b>		<b>8</b>		<b>7,74</b>
Adjoint technique territorial	2		2		2		2
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	3	1	4		4		3,74
Agent de maîtrise	1		1		1		1
Agent de maîtrise principal	1		1		1		1

POLE Education Jeunesse							45,05
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Secteur animation DIRECTION</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1		1		1		1
Animateur principal de 1ère classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Service accueil - secrétariat</b>							<b>1</b>
<b>Secteur administratif</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Service Education</b>							<b>7</b>
<b>Secteur animation</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Adjoint territorial d'animation	2		2		2		2
<b>Secteur social</b>	<b>4</b>		<b>4</b>		<b>4</b>		<b>3</b>
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	2		2		2		2
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	1		1		1		1
<b>Secteur technique</b>	<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>		<b>2</b>
Agent de maîtrise	1		1		1		1
Agent de maîtrise principal	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Service Technique - Logistique</b>							<b>10,54</b>
<b>Secteur animation</b>	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1		1		1		1
<b>Secteur technique</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>9,54</b>
Adjoint technique territorial	4	5	7	2	8	1	8,54
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	1		1		1		1
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Service Animation</b>							<b>24,51</b>
<b>Apprenti - Privé</b>	<b>1</b>			<b>1</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>Secteur animation</b>	<b>15</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>2</b>	<b>21,02</b>
Adjoint territorial d'animation	12	7	15	4	17	2	18,02
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1		1		1		1
Animateur	2		2		2		2
<b>Secteur technique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>		<b>3</b>		<b>2,49</b>
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe			1	1			0,49
Agent de maîtrise principal	2		2		2		2

POLE ENTRETIEN DES BATIMENTS							5,08
Service Ménage Bâtiments							
SECTEUR , (GRADES OU EMPLOIS) , AGENT	TC.TNC		Titulaire		Permament		Taux
	TC	TNC	Oui	Non	Oui	Non	Taux
<b>Secteur technique</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>5,00</b>		<b>5,00</b>		<b>5,08</b>
Adjoint technique territorial	2,00	2,00	4,00		4,00		4,08
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1		1		1		1
<b>TOTAL EFFECTIFS AU 31-12-2025</b>	<b>85,00</b>	<b>18,00</b>	<b>95,00</b>	<b>8,00</b>	<b>100,00</b>	<b>3,00</b>	<b>98,94</b>
	<b>103,00</b>		<b>103,00</b>		<b>103,00</b>		<b>98,94</b>

NB AGENTS	103
EFFECTIFS ETP	98,94
Tps	
1	

## Organigramme Commune de Jaunay-Marigny au 31 DECEMBRE 2025

## DIRECTRICE DES SERVICES GENERAUX

Isabelle BOSSOUTROT

Directrice Générale des Services (1717)

2,00	POLICE MUNICIPALE	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	NIVERT Stéphane Brigadier Chef principal (2051)	C
1,00	MARTIN Julien Brigadier Chef principal (1646)	C

1,2	SECRETARIAT DES ASSEMBLÉES	
Tps	Postes Permanents	Cat
1	MENDES Sylvie Rédacteur Territorial (1629)	B
0,2	BARILLOT Elisabeth - Rédacteur Principal 1 C (1710)	B

15,30	POLE ADMINISTRATIF	
8,80	SERVICES SUPPORTS	
4,00	RESSOURCES HUMAINES - PAIES	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	SARRAZIN Myriam - Responsable Rédacteur Principal 1ère Classe (1628)	B
1,00	NOIZAT Bruno Adjoint administratif principal 1ère Classe (1706)	C
1,00	MALLET Laurence Adjoint administratif territorial (1609)	C
1,00	GRANSAGNE Sheila Adjoint Administratif territorial (2232)	C
4,00	COMPTABILITÉ - FINANCE	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	ROUMAGNE Cindie - Responsable Rédacteur Principal 2C (1632)	B
1,00	JAMONNEAU Isabelle Adjoint administratif principal 1ère classe (1664)	C
1,00	FAURY Nathalie Adjoint administratif principal 1ère classe (1659)	C
1,00	VIERT Nathalie (retraite progressive 80% au 1-12-25)	
1,00	Adjoint administratif territorial (1647)	C
0,80	PREVENTION	
Tps	Postes Permanents	Cat
0,8	BARILLOT Elisabeth - Rédacteur Principal 1ère Classe (1710)	B

5,91	POLE CULTUREL	
6,50	SERVICES A LA POPULATION	
3,50	ETAT CIVIL & ELECTION	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	BOUCHER Stéphanie Adjoint administratif Principal 1ère classe (1629)	C
1,00	SOULARD Sylvie Adjoint Administratif territorial (1653)	C
0,50	MOREAU Véronique Adjoint administratif Principal 1ère classe (1270)	C
1,00	CHHAY Thola Adjoint administratif Principal 1ère classe (2635)	C
2,00	URBANISME	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	NARDO Manuela - Responsable Attaché Principal (1645)	A
1,00	YAKER Samira Adjoint administratif territorial (1761)	C
2,91	MEDIATHEQUES	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	FOUCHER Gwénaëlle Adjoint patrimoine principal 1ère classe (1662)	C
0,91	GERVAIS Jocelyne Adjoint territorial patrimoine (1708)	C
1,00	MORGULIS Charlotte Adjoint territorial du patrimoine (1668)	C
1,00	ARCHIVES	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	JACQUET Karine Adjoint administratif territorial (3054)	C

45,05	POLE ENFANCE	
2,00	DIRECTION	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	DUSSUTOUR Céline Technicien principal 1er classe (1656)	B
1,00	BARBIER Manon Adjoint Administratif territorial (1653)	C
1,00	BORDE Loëtitia Adjointe au chef de Service - coordonnatrice- Adjoint d'animation principal 1ère classe (1797)	C
1,50	Vie Associative, Animations et Gestion des Salles	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	GREGOIRE Sandrine Adj admin Principal 2ème Classe (1637)	C
0,50	BARBIER Manon Adjoint administratif territorial (1653)	C
2,00	EQUIPE EDUCATION	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	ROY Joëlle (retraite progressive 80% au 1-11-25) Agent de Maîtrise Principal (1634) au 1-7-25	C
1,00	BOUQUET Chantal Animateur Territorial (1720)	C
1,00	ATSEM principal de 1ère classe (1622) Animateur territorial (1709)	C
1,00	ROUCHET Christelle ATSEM 1ère classe (1631)	C
1,00	HAREL (BOISSEAU) Adélaïde ATSEM Principal 2ème classe (2009)	C
1,00	SABOUREAU Cathie Agent de Maîtrise (1611)	C
1,00	MONTIER Ludivine Adjoint d'animation territorial (1743)	C
1,00	FILLAUD Anais Adjoint d'animation territorial (1610)	C
21,51	EQUIPE ANIMATION	
Tps	Postes Permanents	Cat
1	PERRIN Antoine (en displo 6Mois 1-9-25 au 28-2-26) Animateur Territorial (1720)	B
1	SIBILLE Aurélie (Référente Enfance) Animateur territorial (1709)	B
1	BARIBAUD Hanna (Réf. Adtive Direction) Adjoint d'animation territorial (3315)	C
1	BERTRAND ep BROTTIER Tiphany (Réf. Périsco.) Adjt d'anim territ (2594) (en CM du 28-12 au 31-8-26)	C
1	NEFOUSSI Sandra (CDD du 15-10-25 au 31-08-26) Adjoint d'animation territorial (2594)	C
1	BRUGIER HUGO réf dir anim péris Adjoint d'animation territorial (3378)	C
1	COLLAS Marjorie Agent de maîtrise Principal (1624)	C
1	MOTILLON Gaëlle Agent de maîtrisePrincipal (1643)	C
1	FY Graziella Adjoint d'animation Principal 1ère Classe(1667)	C
1	BLANCHARD Katia Adjoint technique Principal 2ème Classe (1749)	C
0,49	DIDE Thomas Adjoint d'animation territorial (1758)	C
0,86	DALONNEAU Louise Adjoint d'animation territorial (1635)	C
1	HEINRY Léa Adjoint d'animation territorial (1714)	C
0,86	SEROKA Katarzyna Adjoint technique territorial (1791)	C
1,00	BESSON ép ROGEON Flora (CPP suivi C. parental 30-9-27)	
0,86	BOUDINET Lou Adjoint technique territorial (2473)	C
0,86	NEAULT Marie-Bernadette Adjoint technique territorial (1788)	C
0,86	ARNAUTL Céline Adjoint technique territorial (1620)	C
1,00	TEXIER Ophélie Adjoint technique territorial (1849)	C
0,86	TESSERON Aurélie (5h) Adjoint Technique territorial (3337)	C
1,00	EQUIPE TECHNIQUE/LOGISTIQUE	
Tps	Postes Permanents	Cat
1,00	JOURDE Laurence (Référence) Adjoint d'animation Principal al 2ème Classe (1755)	C
1,00	LAURENT Isabelle Adjoint Technique territorial (35h) (1666)	C
1,00	BLANCHARD Catherine Adjoint technique territorial Principal 2ème classe (1615)	C
0,95	BOUDINET Lou Adjoint technique territorial 33h30 (1655)	C
1,00	SEROKA Katarzyna Adjoint technique territorial (1791)	C
0,86	SURAUTL Gwendoline (01-01-25 au 31-03-2026) Adjoint technique territorial (2473)	C
0,86	NEAULT Marie-Bernadette Adjoint technique territorial (2473)	C
0,86	ARNAUTL Céline Adjoint technique territorial (1788)	C
1,00	TEXIER Ophélie Adjoint technique territorial (1620)	C
0,86	TESSERON Aurélie (5h) Adjoint Technique territorial (3337)	C
1,00	POSTES EN RENFORT - EMPLOIS NON PERMANENTS	
Tps	Poste	
1,00	FUENMAYOR Alexandra (01-11-25 au 03-07-2026) Adjoint Technique territorial (1615)	C

0,00	CDD EMPLOI SAISONNIER 2025 - NON PERMANENTS	
Tps	Poste	
1	MEUNIER CAMILLE 01-09-25 au 31-12-25 DANGREAU ELOISE 01-09-25 au 31-12-25	C
1	Adjoint d'animation territorial (1626)	C

2	POSTES EN RENFORT - EMPLOIS NON PERMANENTS	
Tps	Poste	
1	MEUNIER CAMILLE 01-09-25 au 31-12-25 DANGREAU ELOISE 01-09-25 au 31-12-25	C
1	Adjoint d'animation territorial (1626)	C

1	APPRENTIS	
1	CLEMENT Yoann 01-10-25 au 31-12-26 Adjoint d'animation territorial (1626)	

1,2	POLE TECHNIQUE - INGENIERIE - NUMERIQUE	
Tps	Postes Permanents	Cat
1	DIRECTEUR	
0,50	SECRETARIAT	

23,40	POLE TECHNIQUE - INGENIERIE - NUMERIQUE	
Tps	Postes Permanents	Cat
1	AUBUGEAU THOMAS	
0,50	SECRETARIAT	

23,40	POLE TECHNIQUE - INGENIERIE - NUMERIQUE	




<tbl\_r cells

## TARIFFS PUBLICS 2026 - Proposition de vote

<u>DROITS DE PLACE</u>		TARIFFS 2025		TARIFFS 2026	
		Forfait emplacement / mètre linéaire	Electricité	Forfait emplacement / mètre linéaire	Electricité
Titulaires annuels	Par trimestre	8 €	16 €	8 €	16 €
Titulaires saisonniers	Par trimestre	9 €	16 €	9 €	16 €
Titulaires hors forfait	Par marché	1 €	5 €	1 €	5 €
Commerçants occasionnels	Par marché	1 €	5 €	1 €	5 €
Camion Outilage	Par jour	114 €	127 €	114 €	127 €
Food Truck -- PTAC < 3.5T	Par an	204 €	71 €	210 €	74 €
	Par mois	21 €	7 €	22 €	8 €
Food Truck -- PTAC > 3.5T	Par an	303 €	78 €	312 €	82 €
	Par mois	30 €	7 €	31 €	8 €

<u>REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC</u>	TARIFFS 2025	TARIFFS 2026
Pose d'échafaudage (au sol et volant en surplomb du domaine public)	0.59 € / m <sup>2</sup> / jour	0.59 € / m <sup>2</sup> / jour
Dépôt provisoire de matériaux (bennes, palissades de chantiers, matériels et amériaux de chantiers...)		
<p style="color: red;">La facturation sera effectuée sur la base d'une fiche détaillée. A défaut de transmission au service technique de cette fiche, il sera appliqué un forfait de 10€ / jour</p> <p style="color: red;">Seront exonérés : les services de la ville de Jaunay-Marigny, les entreprises ayant pour maître d'ouvrage la ville de Jaunay-Marigny, les concessionnaires officiels de réseaux : eaux potables, eaux pluviales, assainissement, gaz, électricité, télécommunications, les services de secours et d'incendie, les services de police</p>		

		CIMETIERE DE MARIGNY	CIMETIERE DE BRIN	CIMETIERE DU BOURG
<b>Concessions :</b>		1 m x 2 m	2 m x 2 m	1 m x 2 m
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
Temporaires 30 ans	TARIFFS 2026	300 €	300 €	300 €
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>	<b>300 €</b>
Renouvellement	TARIFFS 2026	300 €	300 €	300 €
	<b>TARIFFS 2025</b>		<b>600 €</b>	<b>1 200 €</b>
Temporaires 50 ans	TARIFFS 2026		600 €	600 €
	<b>TARIFFS 2025</b>		<b>600 €</b>	<b>1 200 €</b>
Renouvellement	TARIFFS 2026		600 €	600 €
<b>Cavurnes :</b>		50 cm x 50 cm	1 m x 1 m	50 cm x 50 cm
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>870 €</b>	<b>280 €</b>	<b>440 €</b>
Temporaires 30 ans	TARIFFS 2026	870 €	280 €	440 €
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>280 €</b>	<b>280 €</b>	<b>280 €</b>
Renouvellement	TARIFFS 2026	280 €	280 €	280 €
<b>Columbarium :</b>		Case 30 ans	Case 30 ans	
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>750 €</b>	<b>750 €</b>	
Temporaires 30 ans	TARIFFS 2026	750 €	750 €	
	<b>TARIFFS 2025</b>	<b>280 €</b>	<b>280 €</b>	
Renouvellement	TARIFFS 2026	280 €	280 €	
<b>Dispersion de cendres / Jardin du souvenir</b>				<b>GRATUIT</b>

<u>SERVICE TECHNIQUES</u>	TARIFFS 2025	TARIFFS 2026
Heure employé (pour estimation Travaux en régie)	<b>22 €</b>	<b>22 €</b>
Heure camion / tracteur + chauffeur	<b>79 €</b>	<b>81 €</b>
Heure balayeuse + chauffeur	<b>112 €</b>	<b>115 €</b>
Heure tracteur - broyeur + chauffeur	<b>129 €</b>	<b>133 €</b>
Heure tractopelle + chauffeur	<b>129 €</b>	<b>133 €</b>
Groupe électrogène seul	<b>136 €</b>	<b>140 €</b>
	Tarif Groupe seul + (Tarif Heure Camion + chauffeur (ci-dessus))	Tarif Groupe seul + (Tarif Heure Camion + chauffeur (ci-dessus))
Groupe électrogène + Camion + chauffeur	<b>134 €</b>	<b>138 €</b>
Balayage grand travaux		

PRÊT DE MATERIEL	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Facturation suite casse ou détérioration	Par pièce	Par pièce
Table	<b>65 €</b>	<b>65 €</b>
Chaise	<b>12 €</b>	<b>12 €</b>
Barrière	<b>59 €</b>	<b>59 €</b>
Tivoli	selon devis de remplacement ou de réparation	selon devis de remplacement ou de réparation
Coffret électrique	selon devis de remplacement ou de réparation	selon devis de remplacement ou de réparation
Matériel électrique	<b>59 €</b>	<b>59 €</b>
Reproduction clé électronique	<b>59 €</b>	<b>59 €</b>

PARC DE LA PISCINE (Hors période d'ouverture de la piscine)	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Parc de la piscine + scène extérieure	<b>483 €</b>	<b>483 €</b>
location scène extérieure	<b>337 €</b>	<b>337 €</b>

CAPTURE ANIMAUX ERRANTS	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Capture des animaux errants aux propriétaires identifiés (la facturation ne sera pas effectuée si l'animal est retrouvé mort)	<b>100 €</b>	<b>100 €</b>

JARDINS FAMILIAUX	TARIFS 2025	TARIFS 2026
Mise à disposition d'un jardin / année	<b>25 €</b>	<b>25 €</b>

PARC DU CHÂTEAU	TARIFS 2026
Parc du château	<b>500 €</b>

# TARIFS DES LOCATIONS DE SALLES à compter du 1er janvier 2026

## Salle AGORA

### Pour tous : forfaits fixes applicables

Tarifs applicables au 01/01/2026	Prix H.T.	T.V.A.	Prix T.T.C.
Location de salle Foyer	70,00 €	14,00 €	84,00 €
Location de salle Grande Salle	95,00 €	19,00 €	114,00 €

### Options Location - Salle Agora

Tarifs applicables au 01/01/2026	Tarif Commune et Agents					Tarif Hors Commune					
	Prix H.T.	T.V.A.	Prix T.T.C.	Location de base	TOTAL	Prix H.T.	T.V.A.	Prix T.T.C.	Location de base	TOTAL	
<b>Grande salle (+ hall d'accueil)</b>											
O	demi-journée (6h Max.)	105,83 €	21,17 €	127,00 €	114,00 €	<b>241,00 €</b>	335,00 €	67,00 €	402,00 €	114,00 €	<b>516,00 €</b>
P	Journée (8h à 19h)	187,50 €	37,50 €	225,00 €	114,00 €	<b>339,00 €</b>	494,17 €	98,83 €	593,00 €	114,00 €	<b>707,00 €</b>
T	Journée + soirée (de 8h à 5h le lendemain matin)	275,00 €	55,00 €	330,00 €	114,00 €	<b>444,00 €</b>	947,50 €	189,50 €	1 137,00 €	114,00 €	<b>1 251,00 €</b>
I											
O	2 jours consécutifs (de 8h à 5h le surlendemain matin)	412,50 €	82,50 €	495,00 €	228,00 €	<b>723,00 €</b>	1 420,83 €	284,17 €	1 705,00 €	228,00 €	<b>1 933,00 €</b>
N											
<b>Foyer (+ hall d'accueil)</b>											
O	demi-journée (6h Max.)	56,67 €	11,33 €	68,00 €	84,00 €	<b>152,00 €</b>	150,00 €	30,00 €	180,00 €	84,00 €	<b>264,00 €</b>
P	Journée (8h à 19h)	94,17 €	18,83 €	113,00 €	84,00 €	<b>197,00 €</b>	266,67 €	53,33 €	320,00 €	84,00 €	<b>404,00 €</b>
T	Journée + soirée (de 8h à 5h le lendemain matin)	151,67 €	30,33 €	182,00 €	84,00 €	<b>266,00 €</b>	450,00 €	90,00 €	540,00 €	84,00 €	<b>624,00 €</b>
I											
O	2 jours consécutifs (de 8h à 5h le surlendemain matin)	227,50 €	45,50 €	273,00 €	168,00 €	<b>441,00 €</b>	675,00 €	135,00 €	810,00 €	168,00 €	<b>978,00 €</b>
N											
<b>Utilisation des deux salles</b>											
O	demi-journée (6h Max.)	160,00 €	32,00 €	192,00 €	198,00 €	<b>390,00 €</b>	416,67 €	83,33 €	500,00 €	198,00 €	<b>698,00 €</b>
P	Journée (8h à 19h)	246,67 €	49,33 €	296,00 €	198,00 €	<b>494,00 €</b>	662,50 €	132,50 €	795,00 €	198,00 €	<b>993,00 €</b>
T	Journée + soirée (de 8h à 5h le lendemain matin)	463,33 €	92,67 €	556,00 €	198,00 €	<b>754,00 €</b>	1 160,00 €	232,00 €	1 392,00 €	198,00 €	<b>1 590,00 €</b>
I											
O	2 jours consécutifs (de 8h à 5h le surlendemain matin)	695,00 €	139,00 €	834,00 €	396,00 €	<b>1 230,00 €</b>	1 740,00 €	348,00 €	2 088,00 €	396,00 €	<b>2 484,00 €</b>
N											

### Options techniques - Salle Agora

Tarifs applicables au 01/01/2026		Prix H.T.	T.V.A.	Prix T.T.C.
O	Gradins (Ouverture & Fermeture)	150,00 €	30,00 €	<b>180,00 €</b>
P	Scène (Montage & Démontage)	155,00 €	31,00 €	<b>186,00 €</b>
T	Intervention agent / Tarif heure	37,50 €	7,50 €	<b>45,00 €</b>
I	Ménage / Tarif heure	37,50 €	7,50 €	<b>45,00 €</b>
O	Salle de réunion (8h-22h)	66,67 €	13,33 €	<b>80,00 €</b>

### Salle de réunions : Maison des Arts, Salle de Parigny, Salle Guy JEAUD

Tarifs applicables au 01/01/2026		Total
	Tarif (8h-22h)	<b>80,00 €</b>
	Intervention agent / Tarif heure	<b>45,00 €</b>
	Ménage / Tarif heure	<b>45,00 €</b>

### Salle de la Tonnelle (Louneuil) / Maxime MIT / Salle de Chincé\*

Tarifs applicables au 01/01/2026		Tarif	Location de base	Total
<b>Option Demi-journée (6h max)</b>				
	Commune et Agents	65,00 €	45 €	<b>110,00 €</b>
	Hors-commune	90,00 €	45 €	<b>135,00 €</b>
<b>Option Journée*</b>				
	Commune et Agents	99,00 €	45 €	<b>144,00 €</b>
	Hors-commune	130,00 €	45 €	<b>175,00 €</b>
<b>Option technique</b>				
	Intervention agent / Tarif heure			<b>45,00 €</b>
	Ménage / Tarif heure			<b>45,00 €</b>

\* Maxime MIT : 8h-22h / La Tonnelle : 8h-Minuit / Salle de Chincé (de mai à septembre sous réserve des travaux d'aménagement) : 8h-Minuit

Toutes les locations donneront lieu au versement d'une caution fixée à 1 000 euros qui sera restituée après l'état des lieux en fin de contrat.

## Salle Thierry SAUVAGET / Salle La V'lot

### Pour tous : forfaits fixes applicables

Tarifs applicables au 01/01/2026	Forfait
Location Salle des fêtes	<b>100,00 €</b>
Location La V'Lot	<b>50,00 €</b>

## Tarifs Salle Thierry SAUVAGET / Salle La V'lot

### (Marigny-Brizay)

Tarifs applicables au 01/01/2026

Options de locations	Salle Thierry SAUVAGET			Salle La V'lot		
Grand WE (72h) du vendredi 9h au lundi 9h	Tarif	Location de base	Total	Tarif	Location de base	Total
Associations et Agents	321,00 €	100,00 €	421,00 €	132,00 €	50,00 €	<b>182,00 €</b>
Administrés	495,00 €	100,00 €	595,00 €	287,00 €	50,00 €	<b>337,00 €</b>
Hors-commune	1 113,00 €	100,00 €	1 213,00 €	509,00 €	50,00 €	<b>559,00 €</b>
Petit WE (48h) du samedi 10h30 au lundi 9h	Salle Thierry SAUVAGET			Salle La V'lot		
Ou 2 jours consécutifs en semaine						
Associations et Agents	161,00 €	100,00 €	261,00 €	51,00 €	50,00 €	<b>101,00 €</b>
Administrés	217,00 €	100,00 €	317,00 €	141,00 €	50,00 €	<b>191,00 €</b>
Hors-commune	554,00 €	100,00 €	654,00 €	330,00 €	50,00 €	<b>380,00 €</b>
Tarif 24h de 9h à 8h30 (du lundi au vendredi)	Salle Thierry SAUVAGET			Salle La V'lot		
Associations et Agents	115,00 €	100,00 €	215,00 €	40,00 €	50,00 €	<b>90,00 €</b>
Administrés	180,00 €	100,00 €	280,00 €	125,00 €	50,00 €	<b>175,00 €</b>
Hors-commune	483,00 €	100,00 €	583,00 €	248,00 €	50,00 €	<b>298,00 €</b>

## Options techniques

### Salle Thierry SAUVAGET et Salle La V'lot

Tarifs applicables au 01/01/2026

	Total
Scène (Montage & Démontage)	<b>186,00 €</b>
Intervention agent / Tarif heure	<b>45,00 €</b>
Ménage / Tarif heure	<b>45,00 €</b>

Toutes les locations donneront lieu au versement d'une caution fixée à 1 000 euros pour les salle des fêtes et la V'lot

La caution sera restituée après l'état des lieux en fin de contrat.

## Tarif Infrastructures sportives

<i>Tarifs applicables au 01/01/2026</i>	Forfait journalier
Halle de tennis	
Gymnase du Bourg	
Gymnase de la Haute-Payre	<b>275,00 €</b>